



## **CONSEIL MUNICIPAL**

Compte Rendu Sommaire - Séance du mardi 9 février 2021

### **Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT**

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22. C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte des décisions intervenues du 14 décembre 2020 au 27 janvier 2021.

### **Renouvellement de la convention relative au Conseil en Énergie Partagée (CEP)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE**, la convention relative à l'adhésion au Conseil en Énergie Partagée, **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### **Avenant à la convention d'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique (44)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONCLUE** un avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire signée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, afin de proroger ladite expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021, et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant.

### **Délibération autorisant Mme le Maire à signer un protocole d'accord**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer le protocole d'accord entre les parties, soit entre la commune de Brains et Madame NGUYEN Ai Van.

### **Avenant à la convention de partenariat relative au fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PROLONGE** la convention, par avenant, du 1er janvier au 31 décembre 2021, et **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant à la convention.

## **Modalité d'attribution et d'usage des avantages en nature au personnel communal**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les modalités d'attribution et d'usage de l'avantage en nature précité au personnel communal**

## **Délibération modificative relative aux remplacements et à l'accroissement temporaire**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de recruter des agents en remplacement ou pour un accroissement temporaire et saisonnier ou d'établir un avenant au contrat à partir du 9 février 2021 sur le 3ème échelon du grade, IB 356 afin de correspondre au montant légal du smic horaire.**

## **Création de poste : coordination enfance**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CRÉE un poste de catégorie B pour permettre le recrutement d'un coordinateur enfance et INSCRIT au budget les crédits correspondants.**

## **Création de poste : gestionnaire ressources humaines**

**Pour permettre la gestion des ressources humaines de la collectivité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **SUPPRIME le poste d'adjoint administratif de 2ème classe au 6ème échelon,**
- **CRÉE un poste de catégorie B de la filière administrative, en accroissement temporaire, du 01/01/2021 au 08/02/2021, sur le grade de rédacteur au 4ème échelon,**
- **CRÉE un poste de catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur au 4ème échelon à compter du 09/02/2021,**
- **INSTAURE une indemnité forfaitaire de 359,31 € pour l'année du CDD art 38 (325 € les années suivantes)**
- **INSCRIT au budget les crédits correspondants.**

## **Pacte de gouvernance – avis des communes membres de Nantes Métropole**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable au Pacte de Gouvernance, et AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

## **Questions diverses**

RAS

Séance levée à 21h00

Brains, le 12 février 2021  
Le Maire, Laure BESLIER